

Il importe de faire voir pour quelle raison le débat se déroule ces jours-ci à la Chambre. C'est parce que les libéraux en sont arrivés où ils sont aujourd'hui dans les sondages d'opinion. C'est typique des libéraux du pays...

**M. le vice-président:** J'hésite à interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole. Il pourra poursuivre du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Il ne semble pas y avoir de consentement unanime.

**M. Malone:** Monsieur le Président, je n'en suis qu'à la page un.

**M. Blaikie:** Nous étions d'accord, Arnold. Nous voulions entendre la suite.

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le projet de loi C-85, qui tend à constituer la Société Canagrex, ayant pour objet de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, en arrive enfin à l'étape finale. Le député demande qui a rédigé mon discours. Je puis répondre à cette question. C'est moi aujourd'hui, pendant que j'écoutais, mort d'ennui, les discours que nous ont imposés les députés d'en face. Ce n'est pas la première fois que j'interviens à la Chambre au sujet de la Société Canagrex. J'en ai déjà parlé il y a deux ans et demi, pour être précis. Le député qui demande qui a rédigé mon discours peut vérifier dans les délibérations du hansard du 28 novembre 1980, où j'ai soulevé cette question à la Chambre des communes. J'en ai parlé à nouveau le 3 février 1982, comme un moyen de promouvoir nos exportations. Je suis heureux de participer encore une fois aujourd'hui au débat sur ce projet de loi.

C'est une bonne chose que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ait invoqué le Règlement, ce matin, pour préciser la différence entre la clôture et l'attribution de temps. Quand le gouvernement recourt-il à cette dernière?

**M. McKnight:** A chaque fois.

**M. Flis:** Quand le ministre et le gouvernement estiment que nous avons eu amplement le temps de débattre d'une mesure en comité, amplement le temps de débattre un projet de loi à la Chambre, bien assez de temps pour connaître les réactions des Canadiens à travers le pays, pour entendre des témoins et, si l'étude du bill ne se déroule pas dans des conditions normales, le gouvernement n'a pas d'autre choix que d'imposer l'attribution de temps. Cependant, après 85 heures de débat en comité et à la Chambre, on peut difficilement reprocher cette initiative au ministre.

### Canagrex

En vertu du régime parlementaire britannique, lorsque des députés recourent à des tactiques stériles et négatives pour entraver l'adoption d'une mesure importante dont le Parlement est saisi, l'attribution de temps constitue un recours approprié et nécessaire. C'est pourquoi elle est prévue dans notre Règlement. Le Parlement britannique y a recours continuellement lorsqu'aucune autre solution ne s'offre à lui. C'est le cas pour le projet de loi sur la société Canagrex.

J'ai écouté très attentivement les discours qu'ont fait ce matin et cet après-midi des députés d'en face. Les observations du député de Capilano (M. Huntington) m'ont tout particulièrement intéressé. J'ai perdu toute estime pour lui lorsque j'ai entendu ce qu'il a dit...

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Il parle en connaissance de cause.

**M. Flis:** ... à ce sujet ce matin. Selon lui, ce projet de loi ne fait que semer la discorde. Encore une mesure qui, pour reprendre ses propres termes, vise à «fourrer les Canadiens de l'Ouest». Personne ne se préoccupe davantage de l'unité nationale que les députés de notre parti.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Malone:** C'est la meilleure de l'année!

**M. Flis:** Quand les conservateurs s'abaissent à tenir ce genre de propos, je suis heureux de voir que le gouvernement impose l'attribution de temps.

**M. Malone:** Venez dans l'Ouest faire ce genre de remarque!

**M. Flis:** Puis, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a parlé d'un complot communiste. Il m'a montré du doigt en disant que les députés qui viennent d'Europe de l'Est ne devraient pas être dupes. Je tiens à lui signaler que je ne viens pas d'Europe de l'Est.

**M. Taylor:** Qui a dit ça?

**M. Flis:** Je suis Canadien. Je suis né et j'ai grandi en Saskatchewan. Je suis un Canadien de l'Ouest, pas un Européen de l'Est, mais...

**M. Taylor:** Ce n'est pas évident, d'après la façon dont vous votez.

**M. Flis:** On peut voir une fois de plus à quel point les conservateurs sont friands de stéréotypes et aiment accoler des étiquettes au lieu de nous considérer tous comme des Canadiens et des parlementaires.

**Des voix:** Bravo!

**M. Flis:** J'ai relevé également les paroles du député de Simcoe-Sud (M. Stewart) qui, parlant de ce projet de loi, déclarait: «Un autre pas vers le contrôle étatique».

**M. Taylor:** Exactement.

**M. Flis:** Le député de Bow River approuve. Je voudrais lui demander, à lui et à son parti, s'ils étaient du même avis lorsqu'ils ont créé Radio-Canada.